Image not found or type unknown

Syndic de copropriété et travaux

Par **ARGENTIER**, le **15/11/2017** à **16:12**

Bonjour
Propriétaire dans une résidence gérée par un syndic, j'ai été amené à laisser entrer sur ma terrasse (à l'origine supposée d'une infiltration faisant apparaître seulement une trace d'humidité sur la façade de l'immeuble), la gestionnaire de copropriété et le chef d'entreprise consulté pour effectuer un devis de réparation.
Lors de cette visite la gestionnaire a plaisanté avec le chef d'entreprise en le prenant par le bras puis l'a embrassé (sur ma terrasse) avant de se séparer.
Le marché (4 fois supérieur au montant maxi voté en AG obligeant à cette mise en concurrence) a été attribué à cette société sans mise en concurrence .Le directeur du cabinet a répondu en AG que ces travaux étaient urgents alors que cette infiltration datait de 5 ans et ne compromettait pas l'intégrité et la salubrité (pas de dommages internes) des appartements.
J'ai informé dans un premier temps l'ensemble des copropriétaires de la passation du marché sans mise en concurrence (entraînant l'annulation de la commande par le syndic) puis à l'AG du comportement de la gestionnaire.
Le Directeur du syndic par l'intermédiaire de son avocat, m'a menacé de diffamation et d'une sanction au pénal. Qu'en pensez vous?
Merci de votre réponse
Cordialement
JPA

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés